



Nom de l'élève .....

Prénom de l'élève.....

Sexe .....

Date de naissance .....

## Fiche d'inscription ateliers théâtre, 2022-2023

- Eveil théâtral** 4-5 ans, mercredi 14h00-15h00
- Théâtre** 6-11 ans, mercredi 15h30-17h00
- Théâtre** 6-11 ans, GROUPE 1, samedi 14h00-15h30
- Théâtre** 6-11 ans, GROUPE 2, samedi 16h00-17h30

**RESPONSABLE LEGAL 1** Nom.....Prénom.....

Email .....

Adresse .....

Ville .....

Téléphone domicile .....Téléphone portable .....

**RESPONSABLE LEGAL 2** Nom.....Prénom.....

Email .....

Adresse .....

Ville .....

Téléphone domicile .....Téléphone portable .....

Autorisation droit à l'image OUI NON

Autorisation de rentrer seul OUI NON

Autres personnes habilitées à récupérer l'élève .....

Renseignements complémentaires .....

.....

.....

Je soussigné(e) ..... déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus.

Fait à ..... Le .....

Signature



# REGLEMENT INTERIEUR

---

## Ateliers théâtre de la Compagnie du Fil Imaginaire

Association loi 1901, SIRET : 87824087800016 , NAF: 9001Z:

### 1-La démarche

Les ateliers théâtre de la Compagnie du Fil Imaginaire sont ouverts aux enfants de 4 à 11 ans et leur donnent ainsi un espace de jeu, d'expression et d'apprentissage des premiers codes théâtraux. En s'appuyant, sur la curiosité, et la volonté de jouer de l'enfant, ils lui apporteront les outils nécessaires pour raconter une histoire.

### 2-Lieu et horaires

Les ateliers auront lieu dans la salle polyvalente du Crapo, 14 rue du Président Salvador Allende, à Vitry-sur-Seine.

Ils auront lieu le mercredi de 14h00 à 15h00 pour les 4/5 ans et de 15h30 à 17h00 pour les 6/11 ans et le samedi de 14h00 à 15h30 et de 16h00 à 17h30 pour les 6/11 ans.

### 3-Conditions générales d'inscriptions

Inscription : Afin de valider l'inscription, chaque personne souhaitant s'inscrire devra fournir les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription rempli, daté et signé
- Le règlement intérieur ci-dessous, daté et signé
- Le règlement des frais d'inscription
- Le règlement des frais de l'année (en un ou trois chèques)

Cours d'essai : Il est possible de préinscrire l'enfant à un premier cours d'essai gratuit qui n'engage à rien ; au delà, l'inscription est considérée comme définitive.

### 4-Tarifs

Le règlement de l'année s'élève à : 270€ (3 x 90€) pour l'atelier d'une heure, et 330€ (3 x 110€) pour ceux d'une heure trente, payable en une fois ou en trois fois, plus les 10€ de frais d'inscription.

### 5-Modalités de règlement

Le règlement des cours et des frais d'inscriptions se fait par chèque à l'ordre de La Compagnie du Fil Imaginaire, en une ou 3 fois.

Pour un règlement en trois fois, les chèques seront encaissés au début de chaque trimestre.

### 6-Ouverture des ateliers

Les ateliers débuteront le 21 septembre 2022 pour les ateliers du mercredi et 24 septembre 2022 pour les ateliers du samedi.

### 7-Présence au cours

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires de l'académie de Créteil et hors jours fériés. Nous vous rappelons aimablement que la présence de votre enfant en cours est

primordiale à tous les ateliers de l'année. Les ateliers commencent et se terminent à l'heure. Nous demandons donc aux élèves et aux parents qui les accompagnent de veiller à être ponctuels, autant au début qu'à la fin des cours.

En cas d'événement imprévu ou de cas de force majeure, merci de prévenir sans délai l'intervenant sur son portable ou par mail.

### **8-Accompagnement des mineurs**

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, doivent obligatoirement être récupérés dans la salle de cours par les personnes habilitées mentionnées sur la fiche d'inscription (représentants légaux ou autres). Ils ne pourront en aucun cas quitter les lieux non accompagnés.

### **9-Assurance**

La Compagnie du Fil Imaginaire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet de valeur dans leurs locaux.

La salle de cours est exclusivement réservée aux élèves. L'intervenante est responsable des élèves de leur prise en charge du début jusqu'à la fin du cours.

### **10-Urgence médicale**

En cas d'urgence médicale au cours de l'atelier, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). L'intervenant doit avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant ses cours.

### **11-Respect - Règles de vie – sanctions**

Les enfants doivent se tenir correctement et respecter les autres enfants ainsi que les adultes qui s'engagent également à respecter chaque enfant. Ils doivent également respecter le matériel et les locaux. Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant sera à la charge de ses parents. Un comportement portant préjudice à la bonne marche de l'atelier, les écarts de langage volontaires et répétés feront l'objet d'une notification. Si un enfant ne respecte pas ces règles de bonne conduite, et après répétition de ces agissements, les parents seront alertés de façon écrite par un avertissement de conduite. A défaut d'amélioration du comportement de l'enfant, celui-ci est susceptible d'être exclu de l'atelier de façon temporaire voire définitive.

### **10-Spectacle et portes ouvertes**

Un spectacle pourra être organisé à la fin de l'année scolaire; ainsi que des portes ouvertes deux fois dans l'année.

Je, soussigné(e) ..... reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à ..... Le .....

Signature